



<b>Résumé succinct de la Solution type ERGOrama</b>	<b>Etabli par :</b> Daniel Ramaciotti <b>Date :</b> Juin 1999 <b>Révision :</b> Mars 2008, Daniel Ramaciotti et Rafaël Weissbrodt
---	---

<b>Désignation de la solution</b>	<b>Organisme responsable</b>
Solution type ERGOrama de mise en œuvre de la directive CFST no. 6508, relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST)	ERGOrama SA

<b>Groupes économiques</b> <b>Classes du tarif des primes</b>	Effectifs au 31.12.2007	<b>Branche</b>	<b>Assoc.</b>	<b>Solbra</b>
		<b>Entre-prises</b>	<b>Membres</b>	<b>Participants</b>
Toute entreprise ou collectivité publique	Nombre d'entreprises ≥ 100	Une centaine d'entreprises (hôtellerie, soins, théâtres, services, construction, industrie, commerce, institutions sociales, administrations publiques, etc.) représentant plusieurs milliers de travailleurs.		
	Nombre d'entreprises 20 – 99			
	Nombre d'entreprises 0 – 19			
	Entreprises total			
	Nombre employés			
<b>Adresse</b>		<b>Approbation CFST</b>	<b>OE compétent</b>	
ERGOrama SA 6, rte des Acacias 1227 Acacias – Genève	Tél. 022/830 09 09 Fax 022/830 09 08 info@ergorama-sa.ch www.ergorama.com	29.06.1999 30.06.2009	Inspections cantonales du travail, Suva	

<b>Services de contact et de renseignements</b>
ERGOrama SA : Daniel Ramaciotti, Rafaël Weissbrodt

<b>Abréviations</b>	LAA : Loi sur l'assurance-accidents LSIT : Loi fédérale sur la Sécurité d'Installations et d'appareils techniques LTr : Loi sur le travail MSST : Médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail OLT3 : Ordonnance 3 relative à la Loi sur le travail
---------------------	---



## Concept de la solution type

<p><b>Principes directeurs philosophie</b></p>	<p>Sur la base d'un montant forfaitaire par salarié et par année, les entreprises bénéficient de la formation et de l'encadrement d'un ou plusieurs correspondants de sécurité, de la mise à disposition de documents pour la détermination des dangers, d'analyses statistiques et causales des accidents du travail, de visites en entreprise, de conseils et de l'intervention de spécialistes MSST et d'autres professionnels de la santé et de la sécurité au travail (psychologues du travail, ergonomes, sociologue, etc.).</p> <p>ERGOrama SA privilégie l'approche ergonomique, c'est-à-dire une démarche de terrain, qui intègre dans une même problématique les dimensions techniques et humaines.</p>		
<p><b>Objectif</b></p>	<p>Des objectifs de prévention quantitatifs et qualitatifs sont négociés avec chaque entreprise. Ils portent sur la prévention des accidents et des maladies professionnels, au sens de la directive MSST, sur le respect des règles de protection de la santé au travail prescrites par l'OLT3, et sur la promotion de la santé en général.</p> <p>En principe, ERGOrama SA conseille aux entreprises de fixer un objectif initial de réduction des accidents et des maladies professionnels en se fondant sur un taux de 20% à 5 ans. Cet objectif est modulé en fonction de la nature des risques, du système de prévention existant dans l'entreprise et du niveau de sécurité déjà atteint.</p> <p>Ainsi l'objectif peut être fixé plus haut que 20% dans les entreprises présentant des risques importants, n'ayant pas encore mis en place de système de sécurité et accusant une fréquence d'accidents supérieure à celle de leur classe de risque. A l'inverse, un objectif plus modeste est fixé si l'entreprise présente des risques peu importants, si elle a déjà mis en place une organisation de prévention et si la fréquence des accidents est déjà inférieure à celle de la classe de risque à laquelle elle appartient.</p> <p>Une telle politique est conforme, sur le plan du droit, au principe de proportionnalité et, sur le plan économique, à la loi des rendements décroissants.</p>		
<p><b>Organisation de la sécurité</b></p>	<p><b>Supérieurs hiérarchiques</b> Selon la taille et la nature de l'entreprise</p>	<p><b>Services de sécurité</b> Selon la taille et la nature de l'entreprise</p>	<p><b>Collaborateurs</b> Selon la taille et la nature de l'entreprise</p>
<p>Les entreprises s'organisent en interne, sur la base des conseils dispensés par ERGOrama SA et de critères qui leur sont propres. Un ou plusieurs « correspondants de sécurité » constituent l'interface avec ERGOrama SA.</p> <p>Pour alléger la charge administrative de l'entreprise, les informations relatives aux dangers, mesures, formations et accidents du travail sont enregistrées par ERGOrama SA dans une base de données. Elles sont traitées à l'aide d'un logiciel conçu à cet effet, <b>GESTOrama</b>®, qui permet la gestion globale de la prévention, y compris la production des documents requis par la directive MSST. Ce logiciel est également utilisé en interne par certains correspondants de sécurité.</p> <p>Les documents établis par ERGOrama SA sont transmis périodiquement à l'entreprise (inventaire des dangers, mesures de prévention, récapitulation des accidents professionnels, attestations de participation, récapitulatifs des cours suivis, etc.).</p>			



Formation, information, instruction	<b>Groupe cible</b> Un ou plusieurs <i>correspondants de sécurité</i> désignés par l'entreprise	<b>Durée</b> Au moins une demi-journée de formation par année Cours personnalisés sur demande	<b>Par</b> Les spécialistes d'ERGOrama SA
	<p>ERGOrama SA met sur pied chaque année un programme de formation inter-entreprises en ergonomie, santé et sécurité au travail.</p> <p>Lors de l'adhésion, le correspondant de sécurité suit un cours d'introduction à la solution ; les années suivantes, il est invité à participer à au moins un cours de son choix, au titre de la formation continue.</p> <p>Les cours sont ouverts à l'ensemble du personnel des entreprises membres. Ils sont aussi dispensés en interne dans les entreprises d'une certaine taille qui le demandent. Ils sont également ouverts à toute personne intéressée, moyennant une finance d'inscription.</p> <p>Ces cours sont reconnus au titre de la formation continue par les associations professionnelles de médecine, d'hygiène et de sécurité au travail.</p> <p>Enfin, ERGOrama SA anime un cours « Connaissances de base en santé et sécurité au travail », dans le cadre du Réseau de formation prévention de la Suva ; les entreprises adhérant à la solution peuvent y envoyer leurs collaborateurs sans supplément de prix.</p>		
<b>Règles et normes de sécurité</b>	<p>Les spécialistes d'ERGOrama SA conseillent les entreprises pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives à la santé des travailleurs et à la prévention des accidents et maladies professionnels.</p> <p>A la demande des entreprises, ERGOrama SA les assiste dans l'élaboration de règles et de procédures spécifiques.</p>		
<b>Identification des dangers évaluation des risques</b>	<p>Des méthodes complémentaires sont mises en œuvre, par les spécialistes d'ERGOrama SA ou par leurs partenaires, en fonction des besoins spécifiques des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- analyse de l'organisation de la prévention dans l'entreprise ;</li><li>- visite d'entreprises (sur demande ou à l'initiative d'ERGOrama SA) ;</li><li>- emploi de listes de contrôle officielles ;</li><li>- emploi de guides pour la détermination des dangers, conçus sur mesure ;</li><li>- méthodes d'évaluation ou d'analyse des risques ;</li><li>- analyse ergonomique de l'activité ;</li><li>- analyse des accidents selon la méthode de l'arbre des causes ;</li><li>- mesures des ambiances physiques et chimiques ;</li><li>- monitoring biologique ;</li><li>- consultations de médecine du travail ;</li><li>- analyse statistique des accidents (les entreprises font parvenir à ERGOrama SA une copie de leurs déclarations d'accidents professionnels) ;</li><li>- études et suivis épidémiologiques.</li></ul> <p>Les données récoltées par les spécialistes d'ERGOrama SA sont saisies et traitées à l'aide du logiciel <b>GESTOrama</b>®.</p>		



<b>Planification et réalisation des mesures</b>	<p>Suite à l'identification des dangers et à l'évaluation des expositions, les spécialistes d'ERGOrama SA établissent un rapport spécifique à l'entreprise, dans lequel ils recensent les dangers mis en évidence et proposent des mesures de prévention.</p> <p>L'entreprise est responsable du choix et de la mise en place des mesures ; elle peut faire appel à ERGOrama SA pour un appui supplémentaire.</p> <p>En dehors de leur présence sur le terrain, les spécialistes d'ERGOrama SA fournissent également à l'entreprise des conseils téléphoniques et effectuent de la recherche documentaire. Les correspondants de sécurité peuvent s'adresser à eux en tout temps.</p>
<b>Plan d'urgence</b>	<p>L'organisation en cas d'urgence est traitée par ERGOrama SA au même titre que les autres mesures de santé et de sécurité au travail. L'identification des dangers et les propositions de mesures de prévention intègrent des questions telles que l'organisation de l'entreprise en cas de sinistre ou d'urgence, le contrôle et la signalisation des issues de secours, la disponibilité d'équipements d'intervention, la formation du personnel, les consignes d'alarme et d'intervention, la préparation et la conduite d'exercices d'évacuation, etc.</p> <p>Le programme annuel de cours d'ERGOrama SA comporte plusieurs formations sur ce thème.</p>
<b>Participation</b>	<p>Les modalités de participation du personnel à l'application de la directive MSST sont décidées au cas par cas, selon la culture et la structure de l'entreprise.</p> <p>Au minimum, les coordonnées des correspondants de sécurité sont portées à la connaissance du personnel, de même que les coordonnées des spécialistes d'ERGOrama SA, à qui les collaborateurs peuvent s'adresser, le cas échéant, pour connaître leurs droits et leurs devoirs.</p>
<b>Protection de la santé au travail</b>	<p>Les questions de santé et de sécurité au travail sont intégrés dans une même problématique. Les spécialistes d'ERGOrama SA consacrent autant d'attention à la protection de la santé selon la Loi sur le travail (LTr) qu'à la sécurité au sens de la Loi sur l'assurance-accidents (LAA).</p> <p>Dans ce cadre, les questions de santé suivantes sont fréquemment abordées : aménagement des postes à écrans, éclairage, climat des locaux de travail, absence de vue sur l'extérieur, durée du travail, port de charge, protection des femmes enceintes, fumée passive, violence interne et externe, stress, risques psychosociaux, etc.</p>
<b>Contrôle, Audit</b>	<p>L'entreprise est responsable de contrôler la mise en œuvre des mesures de prévention. Les spécialistes d'ERGOrama SA établissent un bilan de la situation à chaque visite.</p> <p>Des statistiques sont établies, soit pour des entreprises spécifiques soit pour l'ensemble des entreprises membres de la solution.</p> <p>Les spécialistes d'ERGOrama SA assistent les entreprises lors des contrôles des organes d'exécution.</p>
<b>Autres aspects particuliers</b>	<p>Les entreprises qui le souhaitent ont la possibilité de bénéficier de prestations complémentaires dans les domaines suivants : conception de plans d'hygiène et de sécurité pour des chantiers ; gestion des absences au travail ; prévention des accidents non professionnels ; sécurité d'installations techniques (LSIT) ; promotion de la santé au travail ; protection de l'environnement ; relation avec les partenaires sociaux.</p>